

COMMUNIQUE

Lyon, mardi 9 juillet 2013

Soutien de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes à deux établissements de proximité dans l'Ain et dans la Drôme > L'ARS accorde une aide financière spécifique aux hôpitaux de Belley et de Die.

L'agence régionale de santé Rhône-Alpes accorde une aide financière spécifique aux hôpitaux de Die et Belley pour conforter l'offre de soins de proximité dans ces deux territoires isolés. Christophe Jacquinet, directeur général de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes a en effet confirmé aux membres des conseils de surveillance du centre hospitalier de Belley (Ain) et du centre hospitalier de Die (Drôme) que l'ARS allait allouer une dotation financière exceptionnelle au titre du « maintien de l'offre de soins de proximité ».

Le centre hospitalier de Die bénéficiera pour cette année d'une aide de **4,8 millions d'euros** pour un budget en court séjour de 6,2 millions d'euros et l'hôpital de Belley d'une aide de **2,3 millions d'euros**, pour un budget en court séjour de 22,7 millions d'euros par an.

Ces deux établissements réalisent des activités de moyen séjour et de court séjour, dont de la chirurgie et de l'obstétrique. Le centre hospitalier de Belley a réalisé **508 accouchements** en 2012 et le Centre hospitalier de Die en a réalisé **121**.

Ces deux établissements rencontrent tout à la fois des **difficultés budgétaires** majeures et des **difficultés en termes de recrutement médical**, qui font peser le **risque d'une rupture** dans la continuité des activités. Compte-tenu de leur situation géographique particulière, l'agence régionale de santé a décidé d'allouer des crédits pour maintenir de l'accès aux soins hospitaliers de court séjour dans ces territoires isolés.

Pour autant, l'Agence régionale de santé a **conditionné ces aides** à la réalisation d'études pour mieux connaître les motifs de ces déficits et mettre en œuvre des actions pour les réduire.

Par ailleurs, l'ARS accompagne les deux établissements dans la définition d'un **projet médical de territoire** qui doit leur permettre de **mieux s'articuler avec les soins de premier recours et les autres établissements de santé du territoire**.

Il s'agit de promouvoir et mettre en place une offre de soins de proximité permettant aux populations de bénéficier, sur place, d'une prise en charge de première intention (accès aux soins urgents notamment) puis d'être orientées vers les centres adaptés à leur prise en charge.

Ces projets seront déclinés dans le cadre de **contrats de modernisation de l'offre et des parcours de soins**. Le contrat de modernisation « Belley-Chambéry » sera adopté pour l'automne 2013 et la négociation du contrat « Drôme centre » sera engagé d'ici la fin d'année 2013.



Contact presse

Service PRESSE

04 27 86 55 55

Cécilia HAAS

04 27 86 55 40 - 06 77 58 40 37

cecilia.haas@ars.sante.fr

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes a été créée le 1^{er} avril 2010. Cet établissement public, constitué de **760 personnes**, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'Agence regroupe donc les forces de l'Etat et de l'Assurance maladie en région et se **substitue** aux pôles santé des DDASS et DRASS, à l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), à l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM), aux pôles organisation des soins de la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) et de la Direction régionale du service médical (DRSM), au Groupement régional de santé Publique (GRSP), et à la Mission régionale de santé (MRS). Créée par la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l'ARS met en œuvre au niveau régional la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficience des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes est présente dans les 8 départements de la région. Son siège se situe à Lyon. Elle dispose de délégations territoriales à Bourg-en-Bresse, Privas, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry et Annecy.

